

**Nombre de Conseillers:**

En exercice: 23

Présents: 23

Votants : 23

Pour : 23 Contre :

Abstentions :

**Date de convocation :**

09 avril 2021

**Date d'affichage**

16 avril 2021

Réf : CM15042021D05

**Séance ordinaire du 15 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr Henri VIAULES Maire.

**Présents:** Mrs ALIBERT, CANTALOUBE, CELARIES, FABRE, FAURÈ, LOPEZ, MONSARRAT, POUJOL, THIERY, VIAULES, Mmes, BARTHE DE LA OSA, CASTAN, COUTOULY, DE HARO, HOULES, GAULARD, LACROIX, MARAVAL, TRENTI, VELLY, VERDIER.

**Représentés:** BOYER (Viaules), CLERGUE (Barthe de la Osa)

Mme Françoise HOULÈS a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Chéquier culturel – Modification N2- Article 2 du règlement**

Monsieur le Maire rappelle que « Le Chéquier Culturel » a été créé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2010. En association avec divers partenaires, il permet aux familles modestes de bénéficier de réductions pour le cinéma, le théâtre, concerts, multimédia, adhésion à la bibliothèque de Réalmont, Conservatoire de Musique du Tarn.

Le règlement de ce dispositif précisait, dans son article 2, un plafond de ressources. Par délibération en date du 23 octobre 2014, ce plafond a été réévalué comme suit : **R /N < 7.908 € (R= Revenu net imposable –N= nombre de parts.**

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant de ce plafond et de l'harmoniser avec celui fixé par la C.A.F, en 2021, pour le passeport loisirs soit : 9.000 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MODIFIE l'article 2 du règlement du « Chéquier Culturel »** en fixant, à compter de ce jour, le plafond de ressources pour les bénéficiaires à **R/N < 9.000 €.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Henri VIAULES

